



Le Pays des Savanes

DELIBERATION N°23-CC /2013/CCDS

**APPROBATION DE L'AVENANT N°01 AU MAPA N°02.S.2012.CCDS PORTANT ETUDE D'ELABORATION D'UN  
PROJET STRATEGIQUE DANS LE DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE**

Conseil Communautaire - Séance du 30 avril 2013

*L'an deux mil treize et le trente avril à dix-huit heures, le conseil communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de délibérations de l'hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de M. Jean-Claude MADELEINE*

Titulaires présents :

MM. Jean-Claude MADELEINE, Président  
Charles RINGUET, William LAZZAROTTO, Robert PUTCHA, Adelson MAGLOIRE, Bruno APOUYOU ;  
Mesdames France CLET-COURAT, Karine ZULEMARO, Nadège NADAU ;

Suppléants présents : avec voix délibérative

MM. Gilles DUFAIL et Richard ANTOINETTE, Mme Maëva CHAMPESTING,

**Conseillers communautaires formant la majorité des membres en exercice**

**Secrétaire de séance : Monsieur William LAZZAROTTO**

Le Conseil Communautaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;  
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;  
Vu la loi n° loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;  
Vu les statuts de la Communauté de Communes Des Savanes ;  
Vu les délibérations n°27 et n°27 BIS/2012/CCDS relatives à l'attribution du MAPA n°02.S.2012.CCDS relatif à l'étude d'élaboration d'un projet stratégique dans le domaine de l'action sociale et définition de l'intérêt communautaire  
Vu l'avis favorable du bureau de la CCDS du 23 avril 2013



**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Article 1 : **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de son rapport,

Article 2 : **APPROUVE** la signature de l'avenant n°01- sans incidence financière - au MAPA n°02.S.2012.CCDS relatif à l'étude de définition du projet stratégique en matière d'action sociale, avec le cabinet Charles CAUMARTIN soit une prolongation de la durée du marché jusqu'au 31 juillet 2013

Article 3 : **AUTORISE** le Président à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

**Vote :**

-Nombre de conseillers en exercice : 20  
-Nombre de conseillers présents : 12  
-Pour : 12  
-Contre : 0  
-Abstention(s): 0

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 30 avril 2013

Pour extrait et certifié conforme

Le Président,

Jean-Claude MADELEINE

